



Commune de Hastière

Offre d'emploi:

FOSSOYEUR (H/F/X)



FOSSOYEUR et renfort espaces verts- contractuel D1 à durée indéterminée



Les conditions de recrutement :

- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer.
- Jouir des droits civils et politiques.
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction au vu du certificat de bonnes vie et mœurs ou d'un document.
- Satisfaire aux lois sur la milice.
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer
- Être titulaire d'un diplôme ETSI (Enseignement Technique Secondaire Inférieur) ou CTSI (Certificat Technique Secondaire Inférieur) en rapport avec la fonction à exercer ou des compétences valorisables (Titre : fossoyeur).
- Posséder les attestations de suivi des formations de l'Agence Wallonne du Patrimoine et fournir les attestations de réussite des modules 1 et 5 est un atout.
- Être âgé(e) de 18 ans au moins.
- Être titulaire du permis de conduire BE au dernier jour de remise des candidatures ou s'engager à l'obtenir et en fournir la preuve pour 2022-2023 au plus tard.
- Toutes les conditions précitées doivent être remplies à la date de clôture des candidatures.
- Satisfaire aux épreuves de sélection 50% au moins dans chaque épreuve et 60% des points au moins au total :
 - 1) Une épreuve pratique d'aptitude professionnelle évaluant les connaissances pratiques ou techniques en rapport avec l'emploi postulé
 - 2) Un entretien permettant d'évaluer la personnalité du candidat, d'analyser ses compétences, ses aptitudes et ses motivations
- Satisfaire à un examen médical préalable d'embauche, le poste étant considéré à risque au sens du bien-être au travail.



La mission.

Dans le respect des personnes endeuillées, le fossoyeur exécute le creusement et le comblement des fosses, les manipulations de cercueils et d'ossements dans le cadre d'inhumations et d'exhumations de corps, en suivant les règles de sécurité et dans la connaissance de la législation en vigueur. Les exhumations se font sous l'ordre du Bourgmestre ou de son délégué.

Il/Elle procède à la dispersion des cendres. Il/Elle veille au bon état des sépultures et à l'entretien du cimetière.

Il/Elle effectue certaines tâches administratives. Le fossoyeur étant le représentant du bourgmestre, il/elle fait appliquer la police des cimetières.

Le fossoyeur fait partie de l'équipe "Espaces verts". Il/Elle entretient la végétation dans les cimetières. Il/Elle assure la logistique en se déplaçant sur la zone qui lui est attribuée afin d'embellir ces espaces. Il/Elle choisit le matériel approprié en fonction de la zone et gère les risques relatifs à l'utilisation de ce matériel. Il/Elle s'occupe de la gestion du matériel qu'il a utilisé.



Les conditions :

Nous vous offrons un contrat à temps plein à durée déterminée de 6 mois pouvant aboutir à un contrat à durée indéterminée.

Le candidat retenu est rémunéré sur base de l'échelle D1.

Autres avantages : pécule de vacances, allocation de fin d'année, allocation de foyer ou de résidence, chèques-repas.



Le contenu du dossier :

- Lettre de motivation.
- Certificat de milice pour les candidats masculins en âge de devoir le justifier.
- Curriculum vitae.
- Copie du diplôme requis ou du titre de compétence validé.
- Les attestations de suivi des formations AWAP.
- Les attestations de réussite des modules 1 et 5 de l'AWAP.
- Extrait du casier judiciaire.
- Copie du permis de conduire B ou BE ou une attestation sur l'honneur s'engageant à obtenir le permis BE dans le courant de l'année 2023.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus :
Après du service du personnel, Mme Derroitte (082/64.32.21) ou par mail :

francoise.derroitte@hastiere.be



L'appel à candidatures :

Les candidatures sont à adresser par lettre recommandée ou à déposer contre accusé de réception au Collège communal, avenue Guy Stinghamber 6 à 5540 Hastière-Lavaux, pour **le 27 mai 2022 au plus tard.**

La sélection se fait dans le courant du mois de juin, les candidats retenus sont prévenus par recommandé des dates des épreuves, les candidats non retenus sont informés par courrier.

